

## Qui sommes-nous ?

Nature & Progrès est une **association de producteurs, transformateurs et consommateurs** née en 1964 afin de **faire reconnaître et progresser l'agriculture biologique**.

Nature & Progrès est à l'origine du 1<sup>er</sup> cahier des charges de l'agriculture biologique en 1972 qui a servi de base à l'élaboration du 1<sup>er</sup> règlement bio européen.

Outre les activités associatives des groupes locaux (organisation de foires et salons, groupements d'achat, interventions pédagogiques, ...), **Nature & Progrès attribue sa mention aux producteurs et aux transformateurs qui respectent sa charte et ses cahiers des charges**.

L'ensemble des adhérents est engagé dans un **Système Participatif de Garantie** : professionnels et consommateurs assurent ensemble les visites de contrôle et siègent dans les commissions d'attribution de la mention Nature & Progrès.

Défendant sa propre vision de la bio, Nature & Progrès n'est plus reconnue par le règlement européen depuis 1991 et ne peut plus utiliser les mots « bio », « agriculture biologique », etc. pour parler de sa mention ou de ses cahiers des charges. Ces derniers sont pourtant agréés et reconnus par la **Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique (IFOAM)** dont Nature & Progrès est cofondatrice en 1972.

## Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG)

Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) réunissent des **consommateurs et des professionnels** (paysans, artisans, etc.) **qui attestent du respect des règles de production qu'ils ont définies ensemble** sur une base collective et horizontale.

La Fédération Internationale des Mouvements de l'Agriculture Biologique (IFOAM) recense 46000 petits producteurs impliqués dans un SPG à travers le monde (Philippines, Inde, Brésil, Etats Unis...). En France, le SPG de Nature & Progrès, qui attribue sa mention hors du système officiel du contrôle de la Bio, est reconnu par IFOAM.

Les SPG peuvent s'organiser de multiples manières mais tous partagent les principes suivants : **vision commune** des participants (une charte ou un référentiel commun), **transparence** du système et de ses acteurs, **confiance** dans les acteurs du système, **participation** de tous, **horizontalité** pour l'équité décisionnelle, **processus d'apprentissage** continu.

Au delà de l'objectif de garantie, c'est véritablement l'**amélioration collective des pratiques**, le partage des savoirs et savoir-faire que visent les SPG.